Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260113-DELIB2026_06-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 13 janvier 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six le treize janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 6 janvier 2026
Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL –- Monsieur Eric SAMZUN - Monsieur Pierre-Yves LE GAL - Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH –- Madame Valérie LE BIHAN.

Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Eric DELANOE à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Gaël GIRARD à Madame Hélène JUGEAU.
Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-06
OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LA REALISATION DU PROGRAMME LOGEMENTS, CELLULE COMMERCIALE ET CELLULES PROFESSIONNELLES RUE ARLETTY.

Madame Le Maire invite le conseil municipal à examiner les propositions faites par le CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, Fédération du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE pour un prêt destiné à financer le programme de logements, d'une cellule commerciale et de cellules professionnelles rue Arletty dont le coût total hors taxes s'élève à 1 580 440 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMB et décide en conséquence :

ARTICLE 1 : le conseil municipal autorise Madame Le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	500 000 €
objet	programme de logements, d'une cellule commerciale et de cellules professionnelles rue Arletty
durée	120 mois

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260113-DELIB2026_06-DE

Taux fixe (% l'an)	3,62 %
Périodicité des échéances	trimestrielle
Type d'amortissement/échéances	Amortissement constant
Commission d'engagement	500 €

ARTICLE 2 : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait et délibéré à Bangor
Le 13 janvier 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

